

Métropole de Lyon  
Commune de Meyzieu



Enquête publique  
Déclassement du domaine public de voirie  
Métropolitaine de la rue Claude Monet  
Rapport de synthèse  
Enquête Publique  
Du 20 Octobre au 3 Novembre 2025 inclus  
Commissaire enquêteur Alain Borowski  
Réf, : Arrêté du président de la Métropole  
N°2025-09-22-R-0753 du 22 septembre 2025

## 1 Rappels

### 1-1 Objet de l'enquête

Le site de Peyssilieu-Mathiolan va faire l'objet d'un projet de restructuration urbaine notamment par l'adaptation et la modernisation de son pôle commercial ainsi que par la création de logements et d'un parc agricole,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet une emprise appartenant au domaine public de voirie métropolitain se trouve dans l'emprise du futur centre commercial, il s'agit de la rue Claude Monnet,

Par conséquent, il convient de désaffecter et de déclasser du domaine public de voirie métropolitain la rue Claude Monet pour permettre à la société Meyzieu Distribution d'acquérir ladite voirie et de réaliser son projet,

L'enquête publique est réalisée conformément aux articles L 141-3 du code de la voirie routière et L 134-1 et suivants et R 134-3 et suivants du code des relations entre le public et l'administration

### 1- 2 Commissaire enquêteur

Par arrêté N° 2025-09-22-R-0753 Le président de la métropole a désigné M Alain Borowski commissaire enquêteur titulaire et M Gaston Martin commissaire enquêteur suppléant, tous deux inscrits sur la liste des commissaires enquêteurs du tribunal administratif de Lyon,

### 1-3 Organisation de l'enquête

Par arrêté Métropolitain 2025-09-22-R-0753, le Président de la Métropole de Lyon a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public de voirie métropolitaine de la rue Claude Monet à Meyzieu,

#### 1-3,1 Durée de l'enquête

L'enquête publique est prévue du 20 octobre au 3 novembre 2025 inclus, soit pendant 15 jours de suite,

#### 1-3,2 Sièges de l'enquête,

Mairie de Meyzieu,  
Place de l'Europe  
69 330 Meyzieu

#### 1-3,3 Dossiers et registres

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu consulter le dossier d'enquête publique

A la mairie de Meyzieu les lundis de 8 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 18 H 00 et du mardi au vendredi de 8 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00,

A la Métropole – délégation gestion des exploitations de l'espace public- direction ressources- service administratif finances- unité juridique et processus délibératif,

immeuble le Clip au 7 -ème étage, 83 cours de la Liberté à Lyon 3 -ème, du lundi au vendredi de 9 H 00 à 16 H 30,

Pendant ce délai, les observations du public, pouvaient être consignées directement sur le seul registre prévu à cet effet, à la mairie de Meyzieu, siège de l'enquête, ou être adressées au commissaire enquêteur par écrit, qui les annexera au registre, à l'adresse de la commune de Meyzieu,

#### 1-3,4 Permanences

Le commissaire enquêteur a reçu le public

Le mercredi 29 octobre de 13 H 30 à 17 H 00

Le lundi 3 novembre de 13 H 30 à 17 H 00,

#### 1-3,5 Information du public

Le samedi 11 octobre 2025 dans le numéro 5696 du Tout Lyon

Le lundi 13 octobre 2025 dans le journal le Progrès

Le samedi 18 octobre 2025 dans le numéro 5607 du Tout Lyon

Le lundi 20 octobre 2025 dans le journal le Progrès

L'avis d'enquête (trois) a été affiché sur le site le 6 octobre 2025, vérifié par le commissaire enquêteur, l'avis été le même jour affiché en Mairie de Meyzieu, et au siège de la métropole pendant toute la durée de l'enquête,



#### 1-4 Déroulement de l'enquête

##### 1-4,1 Participation du public

Une seule personne s'est présentée aux permanences et a porté une contribution sur le registre,

## 1-4,2 Incidents survenus au cours de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sans incident,

## 2- Synthèse des observations

### 2-1 Observations de l'administration :

Une enquête technique a été réalisée, faisant apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser : ADG ENERGY, ENEDIS, GRDF, la Métropole de Lyon, la Régie Eau Publique du Grand Lyon, ORANGE ont été identifiés sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Il est précisé que leur dévoiement éventuel est entièrement à la charge du futur acquéreur.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les observations émises par :

- Le Service Collecte : si la rue Claude Monet reste en état (même largeur et configuration), une convention de passage sera établie pour la collecte et le silo à verre. Toutefois, s'il y a un projet de réaménagement de la rue non adapté à la collecte (réduction de la voie, absence d'aire de retournement, barrière non automatisée...), les bacs devront être tirés sur la rue Paul Cézanne et le silo à verre déplacé ;
- La DECI : le futur aménageur a été informé que les ouvrages de protection contre l'incendie (PI) seront privés ainsi :
  - ✓ les PI actuels sont conservés et deviennent privés
  - ✓ les nouveaux PI qui seront créés seront privés.

La Direction du cycle de l'eau émet un avis favorable sous réserve de :

- la faisabilité technique du dévoiement du réseau d'assainissement de diamètre 200 mm situé actuellement sous la rue Paul Cézanne et les parcelles DL36 et DL34 sur le chemin de Peyssilieu avec une prise en charge financière par l'aménageur. La parcelle DL20 est actuellement privée, une servitude devra être mise en place si la voirie n'est pas classée Métropolitaine ;
- la mise en place d'une servitude ou Convention d'Occupation Temporaire à la date du déclassement et jusqu'à la date de réalisation du dévoiement du réseau Rue Paul Cézanne vers le réseau du chemin de Peyssilieu, afin que la Métropole ne devienne pas occupant sans titre du tréfonds de la parcelle ;
- la cession du réseau existant et des puits d'infiltration situés sous la rue Claude Monet et les parcelles DL36 et DL34 à l'aménageur après dévoiement afin que la Métropole ne porte plus la responsabilité de ces ouvrages sous domaine privé.

### 2-2 Observations du public.

Une personne s'est présentée lors des permanences, Monsieur Bernard Royer. Ses observations sont les suivantes :

- 1- Manque d'accès au dossier : presse, internet, site de la ville.

Il semble que Monsieur Royer ait l'habitude de suivre les enquêtes publiques concernant la ville. Le fait qu'il soit venu lors d'une permanence montre qu'il a pu trouver l'information. Sa perception vient certainement du fait qu'il s'agit d'une enquête diligentée par la Métropole, et non la commune, avec des supports différents de ceux qu'il a l'habitude d'utiliser.

2- Suite à visite auprès du commissaire enquêteur la proposition de déclassement est logique dans la perspective du futur centre commercial. Quid si le projet de quartier Nouricier échoue ?

Dont acte pour l'appréciation logique du déclassement. Pour la deuxième question, l'aménageur a la maîtrise foncière. Il pourra donc gérer les accès de chacun. De plus en domaine privé le désenclavement des fonds est de droit.

### 3-Questions du commissaire enquêteur.

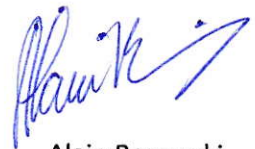
Il ne paraît pas utile d'interroger la Métropole à l'issue de cette phase, puisque l'ensemble des observations relevées émane de son administration et que la seule contribution extérieure ne nécessite pas d'autres réponses que celles faites dans le présent rapport.

### 4-REMISE DU PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS

Je soussigné Alain Borowski, Commissaire enquêteur, présente la clôture de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public de voirie de la rue Claude Manet à Meyzieu. Certifie remettre ce jour à la Métropole de LYON le présent procès-verbal de synthèse. Certifie-lui communiquer les observations orales et écrites recueillies.

Fait à *Ause le 14/11/2025*

Le commissaire enquêteur



Alain Borowski

Métropole de Lyon  
Commune de Meyzieu



Enquête publique  
Déclassement du domaine public de voirie  
Métropolitaine de la rue Claude Monet  
AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Enquête Publique

Du 20 Octobre au 3 Novembre 2025 inclus

Commissaire enquêteur Alain Borowski

Réf, : Arrêté du président de la Métropole  
N°2025-09-22-R-0753 du 22 septembre 2025

Le site de Peyssilieu – Mathiolan Ouest délimité au Nord par la rue de la République, à l'Ouest par la rocade Est pour partie et le chemin de Peyssilieu et à l'Est par le boulevard Mendès-France, va faire l'objet d'un projet de restructuration urbaine notamment par l'adaptation et la modernisation de son pôle commercial ainsi que par la création de logements et d'un parc agricole.

Les objectifs majeurs sont les suivants :

- Inscrire le projet dit « Quartier Nourricier » dans la dynamique de développement du Grand Montout et participer à la valorisation de l'entrée de ville Ouest de la commune de Meyzieu sur les plans paysager, environnemental, fonctionnel et urbain ;
- Constituer un front urbain habité le long de la rive ouest du boulevard Mendès-France avec une offre de logements depuis la rue de la République en direction de la rue du Rambion ;
- Développer et mettre en valeur un espace agricole ;
- Requalifier la rue Paul Cézanne, constituant une jonction entre le centre-ville et la future passerelle modes actifs reliant elle-même les secteurs de Grand Montout et de Peyssilieu ;
- Organiser la restructuration et la densification du pôle commercial en cœur d'îlot.

Le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone est estimé et réparti de la manière suivante :

- Pôle commercial : 80 000m<sup>2</sup> SdP
- Logements : 35 000 m<sup>2</sup> SdP

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet une emprise appartenant au domaine public de voirie métropolitain se trouve dans l'emprise du futur centre commercial, il s'agit de la rue Claude Monet.

Par conséquent, il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public de voirie métropolitain la rue Claude Monet pour permettre à la Société MEYZIEU DISTRIBUTION d'acquérir ladite voirie et de réaliser son projet.

**Cet pour ces motifs que la Métropole de Lyon présente un dossier de déclassement du domaine public de la rue Claude Monet à Meyzieu.**

L'enquête publique a eu peu de succès, puisqu'une seule personne s'est présentée et sur le fond était favorable à ce déclassement.

Les différents services de la Métropole ont renseigné les différents éléments concernant cette voirie qui impliquant des équipements publics devront être repris dans le cadre du déclassement.

Après visite sur site, cette voie recueille un assez fort trafic de déplacement urbain. Sur ces déplacements, les parcours liés aux commerces le long de cette voirie, semblent marginaux. Il s'agit donc d'un axe qui a plus vocation de circulation que de destination. Pour ensuite sortir par le parc de stationnement du Leclerc, qui n'est pas forcément un lieu où accumuler des véhicules en transit, qui par une vitesse supérieure peuvent être dangereux. Donc même si le quartier n'était pas restructuré, il faudrait se poser des questions sur l'existence de cette voirie hybride.

Dans le cadre de la restructuration globale du quartier, il est clair qu'elle n'a plus ça place et qu'il est préférable de partir d'une page blanche. Pour ensuite prévoir des voies liées à la desserte des logements et adaptées, d'autres voies liées à l'accès au centre commercial qui va être restructuré, et qui ne correspondra plus à cette voie.

Par contre des réseaux existent sous cette voie et il est important comme le signalent les services de la Métropole d'en prendre compte dans le cadre d'un déclassement.

**Le commissaire enquêteur, émet un avis favorable au déclassement de la rue Claude Monet à Meyzieu, toutefois, il recommande d'être vigilant sur le devenir des réseaux : ADG Energy, Enedis, GRDF, La Métropole de Lyon, Orange, dont le dévoiement éventuel est entièrement à la charge du futur acquéreur. Pour le fonctionnement futur du quartier, il est important de prendre en compte les besoins du service des ordures ménagères, convention de passage pour le service si l'accessibilité est maintenue. Mais arrêt du service et nouvelles dispositions si l'accès n'est plus possible.**

**Inscrire dans les actes de cession que les poteaux d'incendie deviennent privés.**

**L'acte de cession, devra impérativement indiquer la cession du réseau existant et des puits d'infiltration situés sous la rue Claude Monet, qui ne seront plus de la responsabilité de la Métropole de Lyon puisque étant sous domaine privé.**

Le 14/11/2025

Le commissaire enquêteur



Alain Borowski